

Avant l'ouverture de la séance, une équipe du Centre national de la documentation pédagogique prend des photographies des membres du Conseil constitutionnel.

La séance est ensuite ouverte à 14 h 30, tous les membres étant présents.

Monsieur le Président rappelle que la seule affaire inscrite à l'ordre du jour du Conseil est la nomination, en application de l'article 36, alinéa 2, de l'ordonnance du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, des rapporteurs adjoints auprès du Conseil pour la période octobre 1987 - octobre 1988.

Il propose au Conseil de reconduire dans leurs fonctions les rapporteurs adjoints qui ont accepté d'être renouvelés et dont le Conseil n'a eu qu'à se louer. Il s'agit de M. Jean-Marie PAUTI, Mme Martine LAROQUE, MM. Bruno MARTIN-LAPRADE, Yves ROBINEAU et Bernard STIRN, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat et MM. Jean-Louis BERTHET et Philippe de CASTELBAJAC, conseillers référendaires à la Cour des comptes.

Les trois nouveaux rapporteurs-adjoints proposés par la Cour des comptes sont MM. Gérard GANSER, Pierre PALAU et Raoul BRIET dont le curriculum vitae a été adressé aux membres du Conseil.

Personne ne désirant intervenir, Monsieur le Président constate que la liste est ainsi arrêtée.

A la demande du Président, Monsieur le Secrétaire général indique que la prochaine réunion aura lieu le vendredi 23 octobre, matin. Elle sera consacrée d'abord aux problèmes concernant les élections présidentielles et, ensuite, à l'examen d'une demande de rectification d'erreur matérielle, présentée par M. SALVAN, à l'encontre de la décision du Conseil constitutionnel du 8 juillet 1986 annulant les élections législatives dans le département de la Haute-Garonne.

Monsieur le Président demande au Secrétaire général qui rapporte devant le Conseil les affaires concernant les élections présidentielles.

Monsieur le Secrétaire général indique que c'est traditionnellement le Secrétaire général.

Monsieur le Président décide de suivre la tradition.

La séance est levée à 14 h 40.

(1) Le matin, le Conseil constitutionnel avait assisté au Conseil d'Etat à la première partie de la cérémonie organisée pour le transfert des cendres de René CASSIN au Panthéon. Le Conseil constitutionnel devait ensuite se rendre en fin d'après-midi à la suite de cette cérémonie au Panthéon.

CURRICULUM-VITAE

BRIET

Raoul

Né le 22 décembre 1952 à ARRAS (Pas-de-Calais)

Marié - 1 enfant

Licence en droit

Institut d'études politiques de Paris (section service public)

D.E.S. de droit privé

Elève de l'école nationale d'administration - Promotion "Michel de l'Hospital"

du 01.01.1976 au 30.12.1976 - Services militaires

du 01.01.1977 au 31.05.1979 - Elève à l'école nationale d'administratio

01.06.1979 - Auditeur de 2ème classe à la Cour des Comptes

01.12.1980 - Auditeur de 1ère classe

22.09.1983 - Conseiller référendaire de 2ème classe

01.02.1984 - Placé en disponibilité auprès du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale (direction de la sécurité sociale) afin d'exercer les fonctions d'administrateur civil, pour une période de deux ans (mobilité)

01.02.1986 - Réintégré dans les cadres de la Cour des Comptes



COUR DES COMPTES

C U R R I C U L U M V I T A E  
- - - - -

PALAU

Pierre

Né le 13 octobre 1934 à MONTPELLIER (Hérault)

Marié - 1 enfant

Chevalier dans l'ordre national du Mérite

Licencié ès-lettres

D.E.S. d'histoire

du 01.11.1954 au 22.01.1958 - Maître d'internat

du 23.01.1958 au 03.11.1958 - Maître auxiliaire d'enseignement

du 06.10.1959 au 15.09.1960 - Adjoint d'enseignement délégué rectoral

16.09.1960 - Adjoint d'enseignement stagiaire

15.09.1961 - Adjoint d'enseignement titulaire

du 01.11.1961 au 30.04.1963 - Sous les drapeaux

01.05.1963 - Réintégré adjoint d'enseignement

21.09.1964 - Professeur certifié d'histoire et géographie

16.09.1968 - Placé en service détaché auprès de l'Institut pédagogique national

du 16.09.1969 au 15.09.1974 - Maintenu en service détaché en vue d'exercer les fonctions de professeur chargé d'études

du 16.09.1974 au 15.09.1979 - Maintenu en service détaché auprès de l'Institut national de recherche et de documentation pédagogique pour exercer les fonctions de chef de travaux pédagogiques.

du 16.09.1979 au 15.09.1982 - Maintenu en service détaché auprès du Centre national de documentation pédagogique dans les fonctions de chef de travaux pédagogiques

13.09.1982 - Nommé conseiller référendaire de 2ème classe à la Cour des comptes

21.09.1982 - Radié du corps des professeurs certifiés des établissements d'enseignement du second degré

23.12.1982 - Chevalier du Mérite.

-----